



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2020 - 40**

**Objet :**  
**Convention de mise à disposition d'un agent de  
Puilacher**

Date de la convocation : 02/11/2020  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

**L'an deux mille vingt et le quatre novembre à dix-huit heures quinze**, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : CUTANDA Josette, ALVERGNE Brice, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, LAFON Alain, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny, LEMARIE Joëlle, REKKAB Claude

Étaient absents excusés : BARTHELEMY Laure (pouvoir à VALERO Fanny), LAFON Alain (pouvoir à MANDON Eric), REKKAB Claude (pouvoir à CLAVEL Inès)

M. OULLIE Laurent est désigné comme secrétaire de séance.

Afin de renforcer nos équipes durant le transfert des enfants de l'école maternelle au bus. Il convient de signer une convention avec la Mairie de Puilacher pour mettre à disposition l'agent accompagnant le bus, Madame Naoul SLIMAN.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent municipal de la Commune de Puilacher.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe pour la mise à disposition d'un agent municipal de la Commune de Puilacher

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 04 novembre 2020

Le Maire  
Thibaut BARRAL

